

Gouvernement s'était renversé lui-même en acceptant la contre-proposition d'amendement.

L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) s'est dit d'avis que nous pourrions, pour ainsi dire, apaiser les Australiens ou leur faire plaisir en relevant les droits sur les marchandises que nous achetons d'eux, et leur accorder ensuite une plus forte préférence afin de les aider à se tirer d'affaire. Je me demande ce que mes amis progressistes pensent de cela. La proposition ne concorde guère avec les lignes de conduite qu'ils avaient arrêtées jusqu'ici. A tout événement, la préférence accordée à l'Australie à l'heure actuelle est déjà amplement suffisante. Voici quelques-uns des avantages dont l'Australie jouit :

	Préférence à l'Australie, la livre
Miel..	3c. à 1c.
Raisin sec..	3c. à 0c.
Saindoux..	2c. à 0c.
Suif..	20% à 10%
Fromage..	3c. à 0c.
Beurre..	4c. à 1c.
Légumes en conserves..	1c. $\frac{1}{2}$ à 0c.
Pommes tapées..	25% à 10%
Fruits, poires, etc..	50c. à 25c. par 100 livres

Sur le sucre, le droit varie selon l'analyse, mais l'Australie bénéficie d'une préférence d'environ 50 à 66 p. 100.

Il est vrai que nous n'achetons pas de l'Australie une aussi grande quantité de ces produits qu'elle comptait nous vendre, mais à mon sens, elle ne doit s'en prendre qu'à elle seule. On peut conduire un cheval à l'abreuvoir, mais on ne saurait le faire boire s'il n'a pas soif. Nous avons fait notre part et à l'Australie maintenant de faire boire le cheval. Elle a eu le grand tort de croire qu'il suffisait simplement d'établir un tarif préférentiel pour donner de l'essor au commerce. Ce n'est pas ce qu'il faut faire et il n'en sera jamais ainsi. Ses produits ne sont pas conditionnés ni emballés selon nos habitudes, ni nous sont-ils offerts par des vendeurs compétents, comme le sont les marchandises des autres pays. L'Australie ne s'implantera jamais sur notre marché tant qu'elle ne se rendra pas compte qu'il lui faut des vendeurs compétents et conditionner ses marchandises de façon à se conformer aux usages particuliers à notre pays. Le Canada peut très bien venir en aide à l'Australie en mettant à sa disposition les services de nos agents et nos commissaires de commerce, mais nous ne sommes pas tenus d'accorder aux Australiens une préférence de plus en plus grande à la seule fin d'établir de force un marché canadien pour

leurs produits, et de cette façon, obliger le consommateur du Canada à en payer un prix sensiblement plus élevé. Point n'est besoin de cela. Ils réclameraient encore une préférence plus élevée. La chose à faire pour l'Australie serait de tirer parti de la préférence étendue et suffisante dont elle jouit et d'exploiter le marché comme le ferait toute autre nation avisée.

A présent, monsieur l'Orateur, je vais donner, si possible, une idée de la situation, telle qu'elle existe actuellement en Australie, et en présence de laquelle les honorables députés qui ont proposé ces amendements nous demandent d'abroger le traité ou d'en faire une révision grosse de conséquences. Comme l'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens), l'Australie est mécontente, à certains points de vue, des résultats du traité. Il n'a pas eu l'effet qu'elle en attendait; elle ne nous a pas vendu ses produits en aussi grandes quantités qu'elle comptait le faire, ce qui est surtout le cas au sujet des raisins, important article de commerce dans cette colonie; cet état de choses, l'ai-je fait observer, est en bonne partie attribuable à un manque d'initiative de sa part. Nous avons affaire à un pays mécontent. Examinons maintenant la situation financière de l'Australie à l'heure actuelle. Les conditions économiques y laissent fort à désirer, et elle a des grèves, des différends ouvriers de toutes sortes. Voici ce que dit le *Trade and Commerce Journal* du 22 mars :

Toutes les banques...

"Toutes", monsieur l'Orateur.

...imposent de plus grandes restrictions au mouvement des importations afin de conserver leurs balances à Londres.

Comment imposent-elles ces plus grandes restrictions? Comme le savent les honorables députés, l'importateur australien nous paye, non pas en espèces, mais au moyen d'une traite sur Londres, et les banques, afin d'empêcher que nous vendions à l'Australie ont relevé le cours du change à tel point qu'en certains cas, dit ce journal, il atteint même 6 p. 100. Je poursuis ma citation :

Il peut arriver...

Notez cela, monsieur l'Orateur.

Il peut arriver, lorsque les traites sont acquittées, que les banques de recouvrement remettent une partie du montant total.

Il peut arriver. Ainsi, un acheteur d'Australie peut me devoir \$5,000, mais je n'en recevrai peut-être qu'une partie, parce que les banques, afin de conserver leurs balances à Londres, font obstacle aux importations. En d'autres termes, elles répartissent l'argent dis-